

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

ARRETE du

portant nomination des membres de la
Commission des comptes de l'agriculture de la nation

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2001-863 du 14 septembre 2001 relatif à la commission des comptes de l'agriculture de la nation, modifié par les décrets n° 2005-1350 du 25 octobre 2005 et n° 2008-1372 du 19 décembre 2008,

Arrêtent :

Article 1

M. André BOUCHUT de la Confédération paysanne, est nommé membre de la Commission des Comptes de l'agriculture de la Nation, en qualité de représentant de l'organisation syndicale d'exploitants agricoles à vocation générale habilitée en application de l'article 3 du décret du 28 février 1990, en remplacement de M. Christian BOISGONTIER.

Article 2

Le présent arrêté sera diffusé au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le **19 JAN. 2012**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire



Bruno LE MAIRE

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,



François BAROIN